

---

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation portant sur trois modifications proposées au schéma d'aménagement de l'ex-Communauté urbaine de Montréal tenue conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., chapitre A-19.1),

Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Le mercredi 11 juin 2014 à 19 h  
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

---

## COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Lionel Perez, président  
M<sup>me</sup> Paola Hawa, vice-présidente  
M<sup>me</sup> Manon Barbe  
M. Harout Chitilian  
M. Claude Dauphin  
M. George Bourelle

## COMMISSAIRE ABSENT

M. Gilles Deguire

## INVITÉS

M<sup>me</sup> Monique Tessier, chef de division à la Division de la planification urbaine  
M<sup>me</sup> Claire Morissette, conseillère en aménagement à la Division de la planification urbaine  
M. Philippe Affleck, architecte-paysagiste, Direction des grands parcs et du verdissement  
M<sup>me</sup> Ingrid Chartrand, architecte-paysagiste, Direction des grands parcs et du verdissement  
M<sup>me</sup> Sylvie Comtois, biologiste, Direction des grands parcs et du verdissement  
M<sup>me</sup> Anne Castonguay, directrice, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
M. Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
M. Yann Lessnick, conseiller en planification, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**Une dizaine de citoyens et sept employés de la Ville de Montréal étaient présents dans la salle.**

---

### 1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Perez, invite les personnes à prendre place et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 04. Il se présente et demande aux membres de la Commission de se présenter. Il explique les objectifs poursuivis par cette assemblée publique de consultation et le déroulement de la séance portant sur trois modifications proposées au schéma d'aménagement de l'ex-Communauté urbaine de Montréal, visant les projets de règlements numéros P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Chitilian, appuyée par M<sup>me</sup> Hawa, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3. Projets de règlements numéros P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 proposant des modifications au schéma d'aménagement de l'ex-Communauté urbaine de Montréal - présentation du dossier

Le président, M. Perez, présente chacun des fonctionnaires et les invite à prendre la parole.

À l'aide de présentations visuelles, M<sup>me</sup> Morissette, M. Affleck, et M. Marcoux expliquent les trois projets de règlements qui font l'objet de l'étude. Il est rappelé, qu'à sa séance du 29 août 2013, le conseil d'agglomération a adopté les projets de règlements numéros P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement.

Ces trois projets de règlements ont une portée ponctuelle sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les copies des trois projets de règlements ont été transmises, en septembre 2013, aux 19 arrondissements et aux 15 municipalités du territoire de l'agglomération, aux huit municipalités régionales de comté (MRC) contiguës, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Suite à cet envoi, aucun avis défavorable d'un arrondissement ou d'une municipalité n'a été reçu et un avis demandé au MAMROT a été transmis au maire de la Ville le 14 novembre 2013. Conformément à la loi, il a été convenu, avec les membres de la Commission sur le

schéma d'aménagement et de développement de Montréal, de tenir une seule assemblée publique de consultation pour les trois projets de règlements. La date de l'assemblée a été fixée ce soir, le 11 juin 2014 à 19 h. M<sup>me</sup> Morissette précise que la Ville n'a reçu aucune demande d'un arrondissement ou d'une municipalité pour tenir une assemblée publique supplémentaire sur son territoire.

Par la suite, les personnes-ressources présentes expliquent les modifications proposées au schéma d'aménagement de l'ex-CUM et, le cas échéant, ses effets sur la réglementation d'urbanisme des arrondissements. En résumé :

- Le projet de règlement P-RCG 13-016 consiste à intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Le projet de règlement P-RCG 13-017 vise à ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Le projet de règlement P-RCG 13-018 consiste à ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

En terminant, M<sup>me</sup> Morissette explique l'échéancier proposé suite à la tenue de la présente assemblée publique de consultation. La Direction de l'urbanisme inscrira à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 21 août 2014, les trois sommaires décisionnels addendas en vue de l'adoption desdits règlements, et ce, après la réception du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation.

Les règlements adoptés seront, par la suite, transmis au MAMROT et à la CMM autour du 29 août 2014. Un délai maximal de 60 jours est prévu pour l'étude des trois règlements eu égard aux orientations et projets du gouvernement et au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM.

L'entrée en vigueur des trois règlements est estimée au plus tard aux environs du 24 octobre 2014, ce qui correspond à la date la plus tardive entre le jour de la signification d'un avis favorable du MAMROT au maire de la Ville et à l'émission des certificats de conformité par la CMM. Suivra en novembre 2014, la publication par le greffier de la Ville d'un avis public stipulant la date d'entrée en vigueur des règlements. Par la suite, les deux arrondissements visés disposeront d'un délai maximal de six mois pour adopter des règlements de concordance pour se conformer au schéma d'aménagement modifié.

La présentation terminée, les fonctionnaires sont disposés à répondre aux questions du public.

#### **4. Période de questions et de commentaires du public**

Le président, M. Perez, débute la période de questions et de commentaires des citoyens. Il indique que les citoyens ont droit à deux questions et un préambule. Il note qu'il y a seulement deux personnes qui se sont enregistrées à la période de questions, mais que si d'autres personnes manifestaient le désir d'intervenir, qu'elles le pourront.

Il est à noter que toutes les interventions des citoyens portent sur le projet de règlement P-RCG 13-018 proposant l'ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Mme Martha Bond souhaite connaître les coûts reliés aux travaux de rehaussement du boulevard Lalande et à la naturalisation des berges et s'ils seront à la seule charge des résidents de Pierrefonds-Roxboro. M. Marcoux répond qu'une somme a été prévue d'environ 2 M \$ au programme triennal des immobilisations, répartie à parts égales entre les travaux de voirie et d'aménagement des berges. Le montage financier n'est pas finalisé, il se pourrait que l'arrondissement puisse bénéficier d'un programme de subvention de la Ville centrale, dans le cas contraire, l'ensemble de la dépense sera assumée par les résidents de l'arrondissement.

Mme Martha Bond demande également si l'arrondissement avait évalué une autre proposition moins dispendieuse. M. Marcoux répond que l'arrondissement a privilégié ce scénario, car il répond aux normes de sécurité et qu'il s'agit de la meilleure façon d'effectuer ce genre de travaux. Il précise que l'élargissement de la chaussée est prévue en grande partie du côté de la berge plutôt que sur les terrains des résidents.

M. Pierre Chastel demande quel sera l'impact de ces travaux sur son terrain qui présente le niveau le plus bas comparé aux habitations voisines et s'il serait souhaitable qu'il procède au rehaussement de son terrain. M. Marcoux répond que le niveau de la rue sera plus haut que celui de son terrain. La réfection prévoit l'installation de puisards sur le côté sud permettant aux résidents de réagir rapidement advenant une crue des eaux. Concernant le rehaussement du terrain, des normes spécifiques s'adressent en zone inondable. M. Marcoux invite le citoyen à prendre rendez-vous avec lui afin d'examiner la problématique en se référant aux plans concernés.

M. Jean-François Casgrain comprend que l'élargissement de la chaussée se fera surtout du côté de la rivière des Prairies, mais désire savoir quel sera l'ampleur de l'empiètement du côté des terrains privés. M. Marcoux répond que l'emprise de rue du côté des résidences est assez restreinte, les travaux tiendront compte de cette réalité.

M. David Fletcher fait état des différents problèmes reliés à la crue des eaux tant en bordure de Laval que de Montréal, certains étant causés par du remblaiement illégal. Il souhaite savoir s'il existe une stratégie à long terme visant à régler cette problématique. Mme Castonguay informe le citoyen que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro présente seulement le projet de règlement P-RCG 13-018. Aucune stratégie à long terme, visant tout le littoral de la rivière des Prairies, n'est prévue à cette étape.

M. Karl Richardson s'inquiète de la préservation de la bande verte en lien avec l'aménagement de la voie cyclable. M. Marcoux répond que suffisamment d'espace a été prévu pour les travaux de réfection permettant ainsi la préservation du bord de l'eau.

## **5. Période de questions et commentaires des membres de la Commission**

Le président, M. Perez, invite la vice-présidente, M<sup>me</sup> Hawa, à émettre les premiers commentaires ou questions.

M<sup>me</sup> Hawa souhaite une précision à savoir si les travaux prévus vont aggraver les nuisances que les résidents riverains connaissent actuellement lors d'inondation. M. Marcoux croit que la situation sera améliorée et au bénéfice des citoyens, car les travaux s'inscrivent dans une démarche ayant déjà été entamée aux fins de sécurité publique. Cette démarche vise notamment la protection des infrastructures du boulevard Lalande et la sécurisation du territoire des éventuelles inondations, tout particulièrement les résidences situées dans le pourtour de la rive.

M. Chitilian mentionne qu'il est élu dans un arrondissement voisin en bordure de la rivière des Prairies, soit l'arrondissement d'Achamps-Cartierville. Il connaît bien la problématique vécue par les citoyens dont les résidences bordent ce cours d'eau. L'Administration est sensible à cette problématique et assiste les citoyens dans la mesure de ses moyens. Afin d'élaborer une stratégie à long terme sur la problématique de la crue des eaux, plusieurs éléments et acteurs de différents paliers de gouvernement devront se concerter et trouver également les ressources budgétaires pour ce faire.

## **6. Levée de l'assemblée**

Les périodes de questions et commentaires terminées, le président, M. Perez, remercie les élus, les représentants des divers services et arrondissements ainsi que tous les participants à cette assemblée.

L'assemblée est levée à 20 h 10.

« original signé »

« original signé »

---

Lionel Perez  
Président

---

Sylvie Lalonde  
Secrétaire recherchiste